



Fédération Française du Sport Travailleiste

Agrément du Ministère chargé des Sports N°13056 du 15 juin 1953
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Confédération Sportive Internationale du Travail
Siège administratif : 51, RUE DE LA GARE – 78370 PLAISIR
Tél. : 01.30.07.70.70 – Fax : 01.30.79.06.83 – Mail : f-f-s-t@orange.fr

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des
Comités Départementaux FFST

N/Réf. : GM/KL/7816

Objet : Assemblées Générales Ordinaires Electives
Départementales FFST

Plaisir, le 15 Juillet 2020

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de Comités Départementaux,

Le CNOSF nous a informés par mail en date du 08 juillet 2020, dans le cadre de la gestion des conséquences liées au Covid19, d'un projet de décret permettant aux fédérations d'organiser leurs Assemblées Générales Electives initialement prévues à la fin de l'année, avant le 30 avril 2021 et ce avant la fin de validité du mandat des 4 ans des membres du Comité Directeur National.
Ces dispositions vous seront confirmées dès la parution du décret.

La dernière Assemblée Générale Elective de notre fédération ayant eu lieu le 18 Mars 2017, notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire Elective se tiendra le **SAMEDI 13 MARS 2021** à Roissy (95) (la convocation vous parviendra en temps utiles avec tous les éléments).

La date d'Assemblée initialement prévue le samedi 19 décembre 2020 est donc annulée et remplacée par notre formation des DIRIGEANTS qui aura lieu sur 2 jours, les 19 et 20 décembre 2020 à Roissy.

Vos Assemblées Générales départementales Electives respectives devront donc, elles aussi, se tenir entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2021 (avant la fin du mandat des 4 ans), en présence du Président Fédéral ou de la personne mandatée par lui comme habituellement.

Vous voudrez bien vous rapprocher rapidement de la Fédération afin de convenir d'une date, le calendrier du Président étant très chargé pour cette période.

Concernant les Comités Départementaux des départements 06, 13, 83, ainsi que 59 et 62, nous vous demandons de convenir des dates consécutives (vendredi soir, samedi et dimanche), ceci afin de réduire des coûts de déplacements.

Dès que votre date sera retenue, vous communiquerez au siège administratif de la Fédération l'heure, le lieu (adresse complète) et l'ordre du jour.

La date définitive sera choisie par le Président de la Fédération en fonction des disponibilités.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les candidats au Comité Directeur National doivent être approuvés lors de votre Assemblée Générale Départementale.

La parité Homme/Femme doit être supérieure à **40%** de femmes pour le National.

.../...

De même, les candidats aux diverses Commissions Fédérales doivent être approuvés par votre Assemblée Générale.

Vous trouverez ci-joint les différents documents à joindre à votre convocation.

Comme le prévoient les statuts départementaux (Article 11 – Compétences et convocations) et Nationaux (Article 14) :

« Toute Assemblée Générale doit être convoquée 21 jours au moins avant sa tenue avec un ordre du jour précis et arrêté par le Comité Directeur Départemental, avec les documents devant être étudiés à l'Assemblée Générale joints à ladite convocation, de telle sorte que les représentants à ladite Assemblée Générale puissent avoir le temps d'examiner ces documents ».

Chaque membre du Comité Directeur Départemental doit obligatoirement avoir renouvelé et payé sa licence avant le 31 décembre 2020. Tous les clubs dépendant du Comité Départemental doivent s'être ré affiliés avec un minimum de 7 licences pour avoir droit de vote et doivent également être ré affiliés avant le 31 décembre 2020.

De plus, vous voudrez bien nous adresser **avant le 30 septembre 2020 au plus tard** :

- le calendrier des compétitions sportives et des manifestations en prenant en compte les dates déjà fixées sur le calendrier fédéral national pour l'année civile 2021.
- le programme des clubs pour l'année civile 2021.
- les dates prévisionnelles des comités directeurs de votre département pour l'année civile 2021.
- le budget prévisionnel pour l'année civile 2021.

Pour l'établissement de votre Procès Verbal, nous vous invitons à prendre modèle sur celui de la Fédération.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Président(e)s de Comités Départementaux, nos salutations sportives.

Le Président
Georges MOJESCIK



Pièces jointes :

- Mail du CNOSF du 8/07/2020
- Projet de décret

- Modèle d'ordre du jour Assemblée générale Elective
- Acte de candidature Comité Directeur National
- Acte de candidature Comité Directeur du Comité Départemental
- Acte de candidature Commission Anti Dopage
- Acte de candidature Commission des Finances
- Acte de candidature Commission Discipline 1^{ère} instance
- Acte de candidature Commission Discipline d'Appel
- Acte de candidature Commission Electorale
- Acte de candidature Commission Médicale
- Acte de candidature Commission Juges et Arbitres
- Récap. candidatures Commissions Fédérales